Retraites : travailler plus longtemps ne suffira pas

12/05/2010 à 12h39

Le gouvernement ne cesse de le répéter, les Français vont devoir travailler plus longtemps. Mais à quel point ? Cotiser 45 ans jusqu'à 63 ans ne réglera que la moitié des problèmes de financement du système des retraites, selon le Conseil d'orientation des retraites.

> *Optimiste, le COR table sur un taux de chômage de 4,5 % (**chiffre jamais plus atteint en France depuis… 1977 !**)*



Les déficits des retraites prévus pour 2020, 2030 et 2050 suivant différents scénarios d'évolution de l'économie

Pour alimenter le débat, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié un nouveau rapport mardi. Il évalue l'impact financier de deux solutions envisagées : le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisations.

> *Mais même en cotisant 45 ans et en partant à la retraite à 63 ans, le régime général des salariés du privé resterait déficitaire en 2050. Car **les besoins de financement pourraient alors dépasser les 100 milliards d'euros**.*

Trois scénarios

Le COR a testé trois scénarios pour en évaluer l'impact financier sur le système des retraites. Dans tous les cas, la mise en application de ces mesures est envisagée progressivement.

1/ Reculer l’âge de départ ou augmenter la durée de cotisations

Les gains financiers les plus rapides seraient obtenus en reculant l’âge de départ à la retraite, selon le Cor.

Actuellement, un salarié du privé peut avoir une pension à taux plein à partir de 41 annuités de cotisations et dès 60 ans. A partir de 65 ans, la retraite au taux plein est acquise d’officie.

Reculer l’âge légal de départ à la retraite à 63 ans et l’âge du taux plein à 68 ans permettrait d’améliorer le solde du régime général de “*17 milliards en 2030, soit près de 50 % du besoin de financement estimé alors à 35 milliards,*” analyse le Cor.

Une solution avantageuse financièrement à court terme mais pas à long terme. Seuls 27% des besoins de financement, estimés alors à 64 milliards d’euros, seraient comblés en 2050, avec cette hypothèse.

Et augmenter seulement la durée de cotisations, de 41 à 43,5 annuités d’ici 2050, ne couvrirait en revanche que 15% des besoins de financement du système.

2/ Combiner les deux leviers

La solution la plus favorable pour les finances de la Caisse nationale d’assurance maladie (CNAV)à long terme serait de jouer sur les deux variables, selon le Cor.

Faire passer la durée de cotisation à 43,5 ans et l’âge légal à 63 ans permettaient d’améliorer de «*17 milliards d’euros en 2030 (50 % du besoin de financement) et de 23 milliards en 2050 (36 % du besoin de financement)*» le solde du régime général.

Mais même dans ce cas de figure le système des retraites serait loin d’être sauvé.

Controverse autour du projet

Ces différents chiffres devraient alimenter la controverse autour de la réforme des retraites.

Le Cor précise d'ailleurs dès le début de son rapport qu'il n'existe pas, même en son sein, "*d'unanimité de vues sur l'opportunité de continuer à allonger la durée d'assurance requise pour le taux plein ou de relever les bornes d'âges de la retraite.*"

Et la croissance ?

Les analyses du COR tentent d'évaluer la situation d'ici à 2050. Mais il reste un élément difficile à évaluer à si long terme : la croissance (hausse du PIB), elle-même conditionné par le chômage.

En effet, la retraite à 63 ans combinée à 45 ans de cotisations permettrait par exemple de couvrir 53% du déficit du régime général (salariés du privé) envisagé en 2050, estimé à environ 65 milliards d'euros, dans le cadre d'un scénario économique prévoyant une stabilisation du chômage à… 4,5%.

E24

(Merci à Monsieur X)